



HUIS CLOS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 15 février 2021 à 19h00, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy messieurs les conseillers Mario Bouchard, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance,
2. Adoption de l'ordre du jour,
3. Projet de remplacement de la passerelle Matamajaw
4. Levée de la séance

2021-02-041

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyé par, monsieur le conseiller Mario Bouchard d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Projet de remplacement de la passerelle Matamajaw

Considérant que la passerelle Matamajaw est dans un état de désuétude avancé ;

Considérant que la Ville de Causapscal a pour projet de reconstruire la passerelle Matamajaw ;

Considérant que la Ville de Causapscal prévoyait la réalisation de ces travaux à l'été 2020;

Considérant que la Ville de Causapscal a procédé à un appel d'offres public pour ce projet au printemps 2020;

Considérant que le montage financier du projet est maintenant confirmé par les divers partenaires;

Considérant que la compagnie Parko accepte de réaliser le projet de la passerelle, à l'été 2021, selon les mêmes conditions que celles prévues aux documents d'appel d'offres du printemps dernier ;

Considérant que la compagnie Parko a déposé à la Ville de Causapscal une garantie de soumission au montant de 10 % de la valeur des travaux, valide pour une période de 30 jours à partir du 5 février 2021;

Considérant qu'il ne reste qu'à obtenir de la part du Ministère Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) la confirmation de l'acceptation du règlement d'emprunt.

En conséquence,

2021-02-042

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, que la ville de Causapscal confirme à la Compagnie Parko, son intention de lui octroyer le contrat de reconstruction de la passerelle Matamajaw dès qu'elle aura reçu l'approbation de son règlement d'emprunt auprès du MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4- Levée de la séance

2021-02-043

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

André Fournier, maire

Laval Robichaud, directeur général et
Secrétaire-trésorier